



SURVEILLANCE SANITAIRE DES EAUX

DE BAINADE EN MER DU DEPARTEMENT DE LA MANCHE

LANCEMENT DE LA SAISON 2011

L'organisation du contrôle sanitaire des eaux de baignade, l'évaluation de la qualité et le classement des eaux sont assurés, pour les plages du département de la Manche, par le service santé environnement de la délégation territoriale de la Manche de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie. Le Département de la Manche, ainsi que les communes concernées par le renforcement du suivi prennent en charge le financement des prélèvements et des analyses, réalisés quant à eux par le Laboratoire Départemental d'Analyses.

Pour la saison balnéaire 2011, le suivi porte sur les 92 plages contrôlées la saison précédente. La campagne 2010 ayant enregistré de bons résultats - 100% des plages conformes aux dispositions de la directive européenne de 1975 - aucune plage supplémentaire ne fera l'objet d'un renforcement de suivi.

Ces bons résultats doivent cependant être nuancés dans la mesure où le niveau de qualité microbiologique des eaux apparaît moins satisfaisant que la saison précédente - 63% des plages en bonne qualité (classement A) contre plus de 76% en 2009 - . La détérioration de la qualité observée au cours de la 2ème partie de la campagne illustre la vulnérabilité de certaines plages manchoises à l'occasion de précipitations abondantes ou par marée de forte amplitude.

Cette vulnérabilité s'exprimera plus encore avec l'application de la directive européenne de 2006. Les simulations de classement réalisées pour la campagne 2010 montrent 6 plages en qualité insuffisante.

La nouvelle directive adoptée le 15 février 2006 par le Conseil de l'Union européenne et par le Parlement européen, entrée en vigueur cette saison 2010 et dont l'objectif est de diminuer le risque sanitaire lié à la baignade, implique quelques modifications des modalités de contrôle sanitaire des eaux de baignade et notamment :

- Surveillance basée sur l'analyse de 2 paramètres microbiologiques
- 1er classement des eaux de baignade selon la nouvelle méthode de calcul en 2013 – prise en compte les résultats obtenus au cours de 4 saisons balnéaires.
- Objectif : Qualité au moins suffisante de toutes les eaux à la fin de la saison 2015.
- Etablissement des profils de vulnérabilité des eaux de baignades pour la campagne 2011.

Ces profils constituent des outils destinés à mieux comprendre la vulnérabilité des plages et définir les mesures préventives ou de gestion appropriées.

Pour la Manche, ces profils sont engagés sur l'ensemble des zones de baignade. Le Département s'est porté maître d'ouvrage de cette étude afin d'assurer, suivant une démarche globale, l'élaboration des profils des zones de baignade de la frange littorale s'étendant de Sainte Marie du Mont à Lingreville. Ce projet bénéficie d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Pour le linéaire situé entre Bricqueville sur mer et Dragey, cette opération est conduite par le Syndicat Mixte des Bassins Côtiers Granvillais.

ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE

<p>Où ?</p>	<p>La surveillance s'applique aux zones de baignade fréquentées de manière régulière et où la baignade n'est pas interdite. Suite au recensement des eaux de baignade réalisé au cours de l'été 2007, en application de la nouvelle directive européenne.</p>																							
<p>Quand ?</p>	<p>Calé sur le calendrier de la saison balnéaire, à savoir entre le 15 juin et le 15 septembre pour le département de la Manche, le programme de contrôle débute par un prélèvement effectué 10 à 20 jours avant le début de saison comme le prévoit la réglementation européenne.</p> <p>La plupart des points sont échantillonnés 10 fois. Toutefois depuis 1999, près de 25 % des sites, suite à un déclassement ou en raison de leur vulnérabilité, font l'objet d'un échantillonnage renforcé (20 prélèvements) dont la commune assure, pour partie, la prise en charge financière.</p> <p>Cette augmentation de la fréquence -améliorant la caractérisation qualitative d'un site- fait partie des mesures de gestion qui s'imposent aux points non conformes depuis 1999 (circulaire DGS/DE n° 99/311 du 31 mai 1999). La grande majorité des communes ayant souscrit à cette mesure l'ont maintenu depuis.</p> <p>Enfin, il est utile de rappeler que la fréquence d'échantillonnage pratiquée pour l'ensemble des points est supérieure au minimum imposé par les obligations européennes dont le non-respect entraîne des risques réels de contentieux vis à vis des autorités françaises.</p>																							
<p>Comment ?</p>	<p>LES PARAMETRES MESURES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluation de la qualité sur la base des paramètres microbiologiques : <i>Escherichia coli</i> et entérocoques. <p>LES CRITERES D'INTERPRETATION</p> <p><i>L'APPRECIATION DE LA QUALITE S'EFFECTUE EN 2 TEMPS :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En cours de saison à partir des résultats ponctuels d'analyses. <div data-bbox="336 1332 845 1568"> <p>G: Nombre Guide I: Nombre Impératif</p> <p><i>Escherichia coli</i> /100ml</p> <p>100 2000</p> <p>Bon Moyen Mauvais</p> <p>Entérocoques/100ml</p> <p>100</p> <p>Bon Moyen</p> <p>Eau conforme* de bonne qualité Eau conforme* de qualité moyenne Eau non conforme* de mauvaise qualité</p> </div> <p><small>* Conformité à la directive CEE du 8 décembre 1975</small></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En fin de saison par une interprétation de l'ensemble des mesures qui se traduit par un classement. <div data-bbox="336 1787 798 1933"> <table border="1"> <tr> <td>A</td> <td>Eau de bonne qualité</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>Eau de qualité moyenne</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>Eau pouvant être momentanément polluée</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>Eau de mauvaise qualité</td> </tr> </table> </div> <p>DE 2010 A 2012 : CLASSEMENT DE LA QUALITE DES EAUX DE Baignade SELON LA METHODE DE LA DIRECTIVE 76/160/CE, EN NE TENANT COMPTE QUE DES RESULTATS DES PARAMETRES ESCHERICHIA COLI ET ENTEROCOQUES.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ A partir de 2013 : 1er classement de la qualité des eaux de baignade établi selon une méthode statistique différente, sur la base des résultats analytiques recueillis pendant les 4 saisons balnéaires précédentes (percentiles 95 et 90). <p>↳ Des normes de qualité différentes pour les eaux de mer et les eaux douces.</p> <p>↳ Des classements des eaux de baignade établis suivant 4 classes de qualité.</p> <table border="1" data-bbox="965 1668 1423 1872"> <thead> <tr> <th>Qualité /</th> <th><i>Escherichia Coli</i> /100ml</th> <th>Entérocoques /100ml</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Excellente</td> <td>250*</td> <td>100*</td> </tr> <tr> <td>Bonne</td> <td>500*</td> <td>200*</td> </tr> <tr> <td>Suffisante</td> <td>500**</td> <td>185**</td> </tr> <tr> <td>Insuffisante</td> <td>>500**</td> <td>>185**</td> </tr> </tbody> </table> <p><small>* Evaluation au 95eme percentile ** Evaluation au 90eme percentile</small></p>	A	Eau de bonne qualité	B	Eau de qualité moyenne	C	Eau pouvant être momentanément polluée	D	Eau de mauvaise qualité	Qualité /	<i>Escherichia Coli</i> /100ml	Entérocoques /100ml	Excellente	250*	100*	Bonne	500*	200*	Suffisante	500**	185**	Insuffisante	>500**	>185**
A	Eau de bonne qualité																							
B	Eau de qualité moyenne																							
C	Eau pouvant être momentanément polluée																							
D	Eau de mauvaise qualité																							
Qualité /	<i>Escherichia Coli</i> /100ml	Entérocoques /100ml																						
Excellente	250*	100*																						
Bonne	500*	200*																						
Suffisante	500**	185**																						
Insuffisante	>500**	>185**																						



INFORMATION DU PUBLIC

Parmi les dispositions de la nouvelle directive figure également la participation du public : Celui-ci informé devient acteur dans la gestion de la qualité des eaux de baignade.

La campagne de communication 2010 est reconduite en 2011. Elle s'appuie sur plusieurs supports :

- les cartes postales réalisées ces dernières années rencontrant un vif succès, la série est disponible dans les offices de tourisme du département de la Manche. Ces 3 cartes postales répondent au double objectif; d'inciter le public à s'informer des résultats et de transmettre l'information.



- Les panneaux d'information sur les sites de baignade : réalisés grâce au concours financier du Département et de l'Agence de l'Eau, ils sont généralement placés le long des accès aux plages. Chaque nouveau contrôle donne lieu à l'actualisation des fiches de résultats DDASS éditées par site de baignade. Celles-ci sont adressées aux mairies en vue de leur affichage.

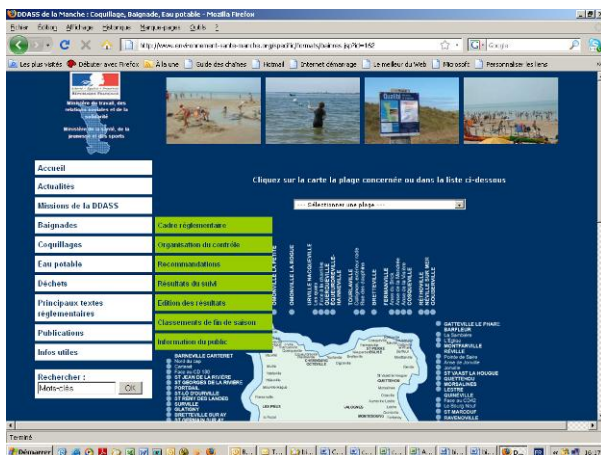
De nouveaux panneaux devraient être conçus pour la prochaine saison afin d'intégrer les informations acquises dans le cadre des études de profils de vulnérabilité destinées notamment à prévenir les risques pour la santé des usagers.

- Le site internet du service santé/environnement : Outre des informations générales, les résultats des contrôles y sont accessibles ; ils sont mis à jour quotidiennement au cours de la saison.

<http://www.environnement-sante-manche.org/>

Chaque semaine ces résultats font l'objet d'une synthèse accessible sur la rubrique Publications de ce même site ainsi que sur le site régional

<http://ars.basse-normandie.sante.fr/>



Les résultats sont également disponibles

- en mairie
- sur le site internet du ministère de la santé et des sports <http://baignades.sante.gouv.fr/>

ainsi que celui du Département <http://planete.manche.fr>

- Par ailleurs, les informations seront, comme les années précédentes régulièrement relayées par la presse quotidienne locale.

LES ACTEURS DE LA SURVEILLANCE SANITAIRE DES EAUX LITTORALES

Depuis 2006, le conseil général de la Manche assume la **maîtrise d'ouvrage** de la surveillance de la qualité des eaux de baignade concernant **les 10 prélèvements de base** par site de baignade (**92** sur le département de la Manche).

Les analyses complémentaires réalisées sur certaines plages « *qui ont fait l'objet d'un déclassement l'année précédente* » ont été entièrement financées par les communes concernées (situation pour **25 des 92 plages** suivies).

Cette action est réalisée dans un souci d'action globale à coût maîtrisé mais aussi pour disposer de données homogènes départementales. Cette action constitue un soutien fort du conseil général pour les communes littorales.

Ces suivis constituent des enjeux primordiaux pour le tourisme, pour les activités professionnelles de la mer (pêche, conchyliculture), pour la pêche à pied et pour l'image de marque du département.

Cette prise de compétence par le département est autorisée par l'article L. 1332-6 du Code de la Santé Publique.

Financement : un budget de 175 000 € a été voté au budget primitif 2011 pour la prise en charge des prélèvements et des analyses (soit 0,03 % du budget global du département).

Chaque année, le conseil général de la Manche délibère pour valider ce soutien.

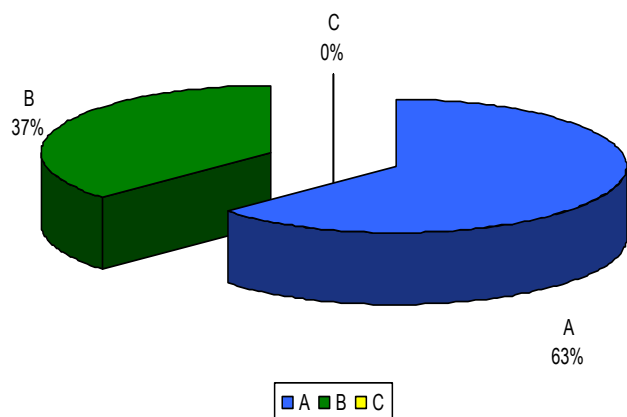
Dans le cadre du marché public passé en 2009 pour 5 ans, le laboratoire départemental de la Manche (LDA 50) a été retenu pour assurer cette mission à 100 %. Cela représente **1200 prélèvements et analyses effectués sur 3 mois et mobilise 5 personnes.**

L'Agence de l'eau Seine Normandie apporte un soutien financier de 63 000 € au conseil général.



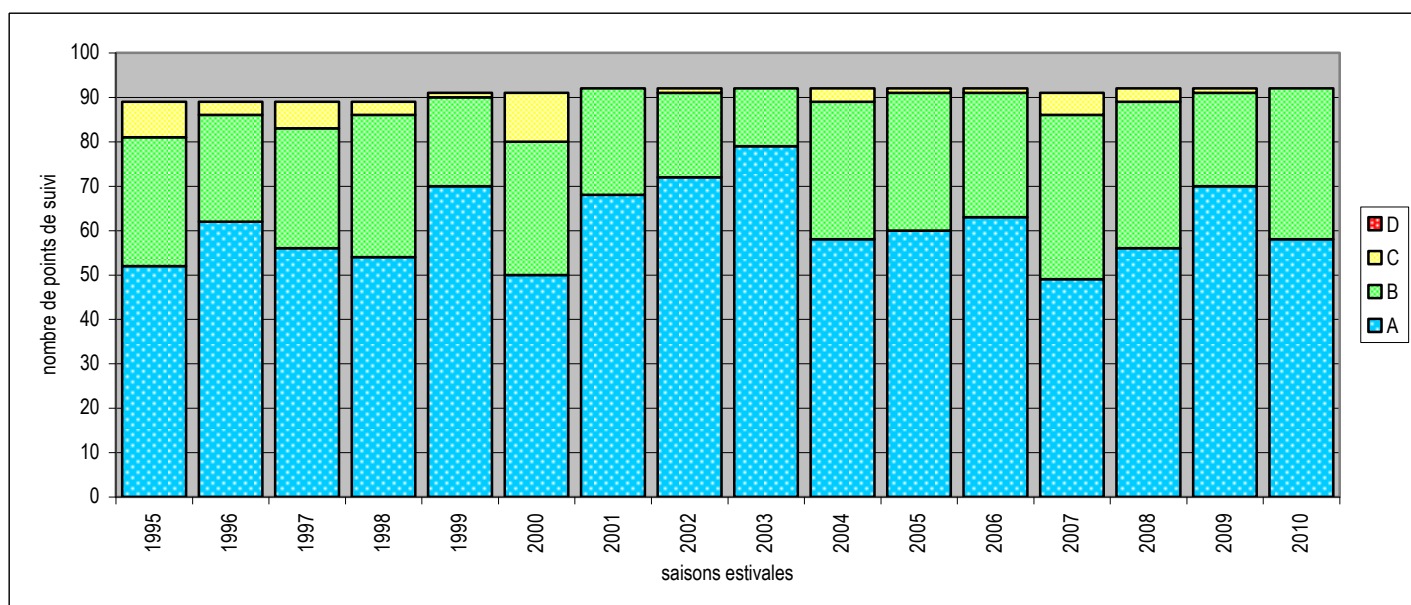
BILAN DE LA CAMPAGNE 2010

Selon directive européenne du 8/12/1975 en cours de validité



Qualité des eaux de baignade en mer du département de la Manche
Répartition des classements pour la saison 2010

Au regard des dispositions de la directive européenne 76/160/CE, la campagne 2010 est une excellente saison puisque 100% des plages sont conformes. Toutefois, le niveau de qualité microbiologique des eaux apparaît moins satisfaisant que la saison passée : 63% des plages sont en bonne qualité (classement A) contre plus de 76% en 2009. Une détérioration de la qualité a effectivement été observée au cours de la 2ème partie de la campagne du fait de précipitations orageuses mais également de marées de fortes amplitudes qui impactent plus particulièrement les plages sous l'influence des havres de la côte ouest Cotentin.



Evolution de la qualité des eaux de baignade en mer
du département de la Manche entre 1995 et 2010

DES INTERDICTIONS DE BAINADE EN 2010

Pour la saison 2010, 2 périodes d'interdiction de baignade ont été enregistrées sur la frange littorale de GRANVILLE à JULLOUVILLE, avec un maximum de 11.5 jours de fermeture pour la plage d'Hacqueville.

- Du 11 au 13 août 2010 : sur le littoral granvillais s'étendant de la plage d'Hacqueville à la plage de Saint Nicolas sud, sur le littoral de SAINT-PAIR SUR MER s'étendant de la piscine à la Fontaine Saint Gaud (Grâce de Dieu) et sur le littoral de JULLOUVILLE au sud de la promenade François Guimbaud, de l'exutoire du Crapeux, avenue des Hérons à la cale du CVJ avenue de la Tanguière.
Levée de l'interdiction le 14 août pour la plage de la Fontaine saint Gaud (Grâce de Dieu) SAINT-PAIR SUR MER.



Suite aux précipitations abondantes qui se sont abattues sur le secteur le 10 août, (13.4 mm et 21.4 mm enregistrés par Météo-France respectivement à Longueville et Sartilly), et compte tenu des résultats des simulations réalisées par le Syndicat Mixte des Bassins Côtiers Granvillais avec l'outil de modélisation SAERS mis au point dans le cadre de l'étude MARECLEAN, les collectivités ont souhaité, à titre préventif, interdire la baignade sur les plages identifiées comme vulnérables. Dès communication de cette décision, les prélèvements prévus dans le cadre du contrôle sanitaire le jour même ont été maintenus et l'ARS a programmé des prélèvements supplémentaires le lendemain.

- Du 7 au 10 septembre 2010 : sur le littoral des communes de GRANVILLE et SAINT PAIR SUR MER, de la plage d'Hacqueville à la plage de la Fontaine Saint Gaud (Grâce de Dieu).
Cette interdiction s'est prolongée jusqu'à la fin de la saison balnéaire sur la plage d'Hacqueville.

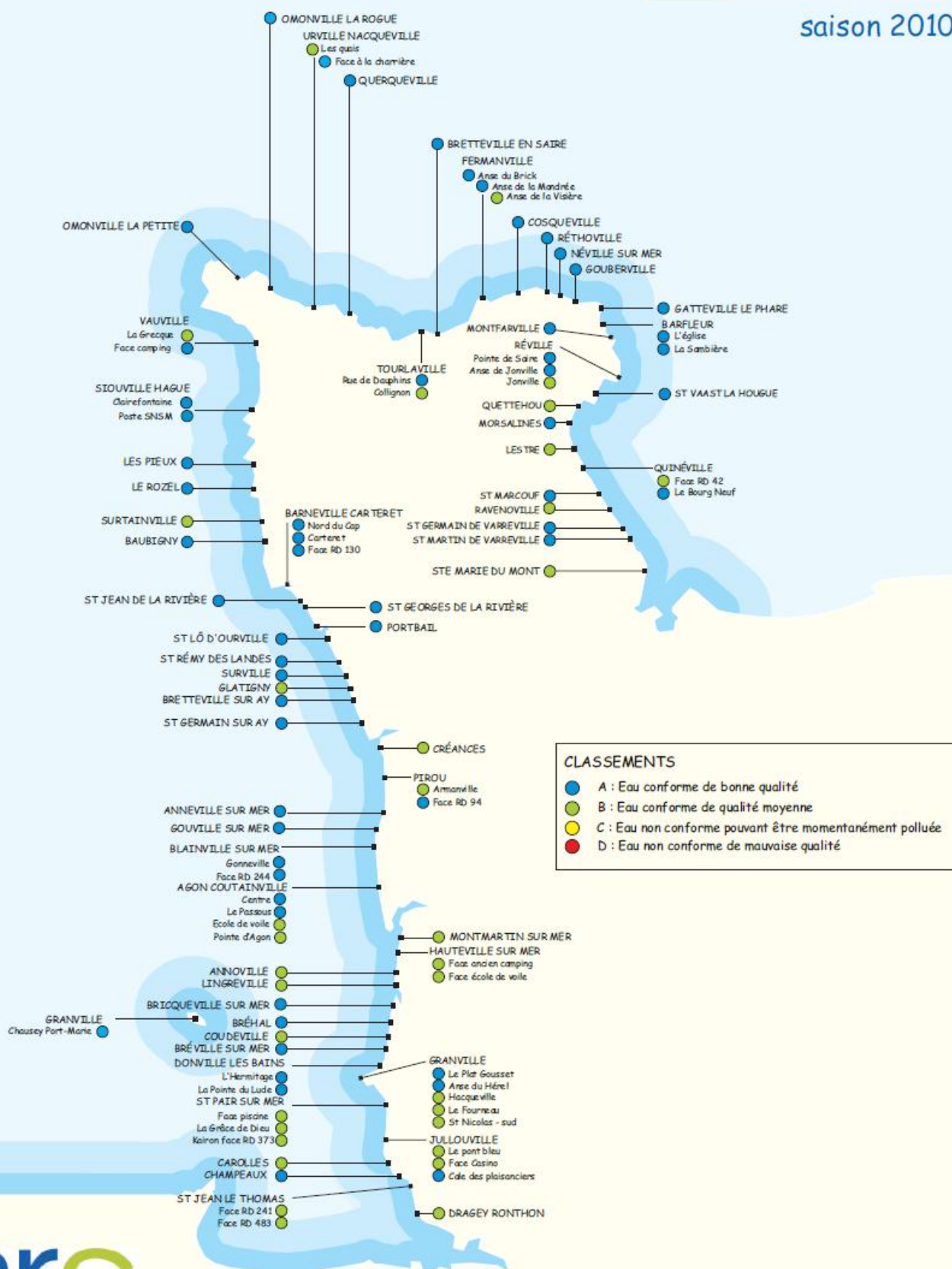
Un 2ème arrêté d'interdiction préventive a été pris par les maires de GRANVILLE et SAINT PAIR SUR MER au cours de la saison balnéaire 2010. Cette procédure a été mise en œuvre suite aux précipitations de nature orageuse, qui se sont abattues dans la soirée du lundi 6 septembre sur ce secteur.

Les analyses réalisées sur les échantillons prélevés le 8 septembre ont effectivement montré des dérives de qualité sur ces plages. Néanmoins, les informations qualitatives montrant une qualité microbiologique conforme aux normes de qualité requise pour la pratique de la baignade, l'interdiction a pu être levée en début de matinée du 10 septembre pour les plages de la frange littorale s'étendant du Fourneau à GRANVILLE à la plage de la Fontaine saint Gaud (Grâce de Dieu) à SAINT PAIR SUR MER.

Un niveau de contamination plus marqué a été observé sur la plage d'Hacqueville à GRANVILLE, impliquant le maintien de l'interdiction sur cette plage. Cette restriction d'usage a dû être maintenue jusqu'à la fin de la saison balnéaire. Les investigations engagées par la collectivité ont permis de détecter un affaissement localisé du réseau d'eaux usées du quartier d'Hacqueville. Les travaux de réfection du réseau ont été réalisés au printemps.

Qualité des eaux de baignade en mer dans le département de la Manche

saison 2010





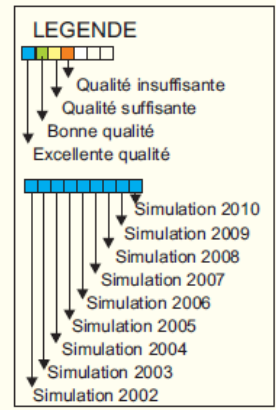
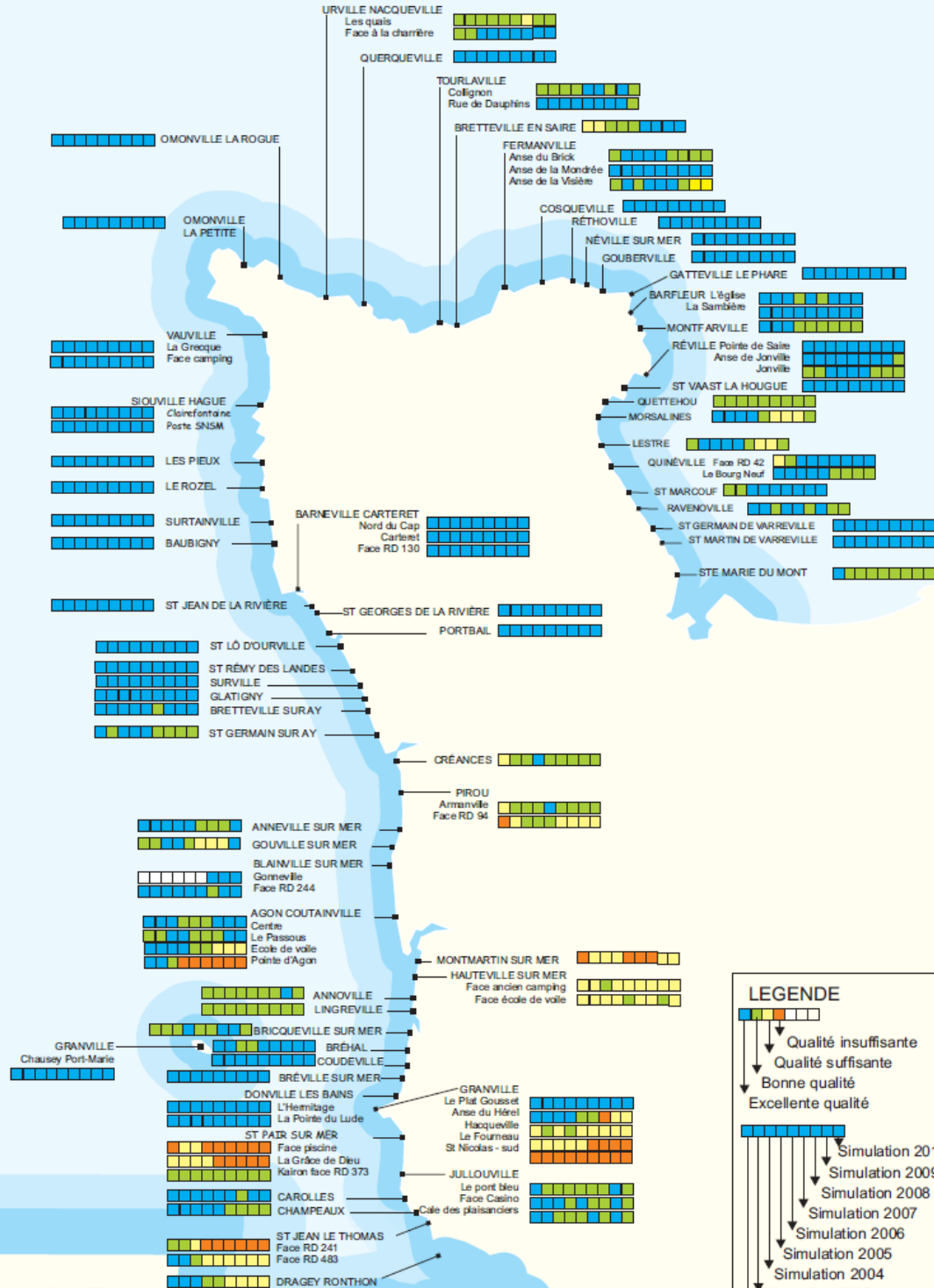
BILAN DE LA CAMPAGNE 2010

Simulations de classements

selon la directive européenne 2006/7/CE du 15/02/2006

QUALITE DES EAUX DE BAINADE EN MER DANS LE DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Simulations de classements établies sur la période 2002/2010
sur les bases de la directive 2006/7/CEE



L'application des critères de la nouvelle directive aux résultats des dernières saisons, aboutit à une image moins favorable du classement de la qualité des eaux de baignade manchoises par rapport à la directive de 1975 puisque 6 plages apparaissent de qualité insuffisante, alors que depuis 15 ans aucune plage de mauvaise qualité n'est observée.

Classe de qualité/saison	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Excellente	62	62	63	62	60	51	51	58	52
Bonne	16	20	19	20	21	25	22	16	24
Suffisante	9	8	8	6	5	8	11	12	10
Insuffisante	5	2	2	4	6	7	8	6	6

Simulations de classement des eaux de baignade manchoises sur la période 2002/2010

Les modalités de classement de la directive européenne du 15 février 2006 établissant l'évaluation de la qualité sur la base des 4 dernières années de suivi, les campagnes 2007 et 2008 qualifiées de médiocres du fait des conditions météorologiques pénalisantes, pèsent lourdement dans les classements « nouvelle directive » de 2010, comme en 2008 et 2009. Par ailleurs, la saison 2010 ayant observé quelques épisodes de dégradation de qualité lors de marées de fortes amplitudes ou d'épisodes orageux, elle justifie quelques déclassements de plages d'excellente qualité en bonne qualité.

La simulation de classement 2010 pour les eaux de baignade manchoises répartit les 92 plages manchoises en :

- 6 plages de qualité insuffisantes – correspondant aux plages classées insuffisantes à l'issue de la simulation 2009
- 10 plages de qualité suffisante – La plage de l'école de voile à HAUTEVILLE SUR MER, déjà identifiée pour sa vulnérabilité s'ajoute à 9 autres plages qualifiées « suffisante » à l'issue de la simulation 2009. En revanche, 3 des 12 plages classées en « qualité suffisante » à l'issue de la simulation sont reclassées en « bonne qualité » pour 2 d'entre elles et « excellente qualité » pour la plage de GOUVILLE SUR MER pénalisée pendant 3 saisons par un dénombrement exceptionnellement élevé.
- 24 plages de bonne qualité – A l'exception de la plage de l'Anse de Jonville à REVILLE et Face à la rue des Dauphins à TOURLAVILLE, les plages déclassées d'excellente en bonne qualité ont enregistré à quelques reprises des classements en « bonne qualité » lors des simulations précédentes (simulations réalisées depuis 2002)
- 52 plages d'excellente qualité : 38 d'entre elles présentent une qualité excellente depuis les premières simulations de 2002.

Cette nouvelle méthode d'évaluation met en exergue des plages déjà identifiées pour leur vulnérabilité. En effet, 5 plages restent classées de qualité insuffisante depuis 2006.

LES PROFILS DE VULNERABILITE DES EAUX DE BAINNADE

La transposition en droit français de la Directive européenne n° 2006/7/CE du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade est effective depuis la publication du décret n° 2008-990 du 18 septembre 2008. Les principales dispositions liées à cette évolution réglementaire concernent les modalités de surveillance, de classement et de gestion de la qualité des eaux de baignade. En matière de gestion figurent l'obligation de l'élaboration de "profils de baignade" et la fourniture d'une information adaptée au public.

L'établissement des profils de vulnérabilité des zones de baignade (*article. 6 et annexe III de la Directive n°2006/7/CE*) doit permettre :

- d'identifier et hiérarchiser les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs afin
- de définir les actions visant à supprimer ces sources de pollution ainsi que les mesures de gestion à mettre en oeuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et notamment,
- de prévenir les risques sanitaires et d'améliorer la qualité des eaux de baignade qui devront atteindre une "qualité suffisante" en 2015 (*Directive n°2006/7/CE*).

Ainsi le Département et le Service Santé-Environnement de la Délégation Territoriale de la Manche de l'ARS de Basse-Normandie se sont associés pour assurer, suivant une démarche globale, l'élaboration des profils de vulnérabilité pour les zones de baignade de la frange littorale s'étendant de Sainte Marie du Mont à Lingreville. A ce jour, près de 30% des études sont réalisées et sont en cours de validation.

Pour le linéaire situé entre BRICQUEVILLE SUR MER et DRAGEY cette opération est conduite par le Syndicat Mixte des Bassins Côtiers Granvillais (SMBCG) en collaboration avec Département et le Service Santé-Environnement de la Délégation Territoriale de la Manche de l'ARS de Basse-Normandie et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Le projet Life MARECLEAN développé sur une large frange littorale de la côte ouest Cotentin d'octobre 2006 à fin 2009 a notamment permis d'acquérir des données qui contribuent à l'élaboration de ces profils sur le secteur concerné.

LES MODALITES D'ACTION DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANAYSES DE LA MANCHE



Service du conseil général de la Manche, le laboratoire départemental d'analyses de la Manche, **LDA 50**, mobilise, chaque été, une équipe d'environ 12 personnes pour participer au bon déroulement de **la surveillance sanitaire des eaux de baignade en mer** du département de la Manche (*soit 5 équivalent temps plein*).

A cet effet, l'équipe du LDA assure :

- plus de 1 200 prélèvements, entre la mi-juin et la mi-septembre, sur les 92 plages suivies du département pendant les heures de plus forte fréquentation,
- les analyses microbiologiques **dans les 6 heures** suivant le prélèvement,
- les analyses de suivi de la radioactivité,
- la transmission électronique des résultats aux services de l'ARS **dans les 48 heures** suivant le prélèvement.

L'ensemble des prélèvements et des analyses est réalisé **suivant les normes internationales**, en particulier, pour l'assurance qualité la norme NF EN ISO / CEI 17025.

Ces actions sont accréditées par le Comité Français d'Accréditation : **le COFRAC**.



LDA 50 - avenue de Paris 50008 SAINT-LO cedex – ☎ : 02.33.75.63.00. et Ida50@manche.fr

LES PREMIERS RESULTATS DE LA CAMPAGNE 2011

La campagne 2011 a été engagée le 26 mai dernier selon les nouvelles modalités d'organisation présentées.

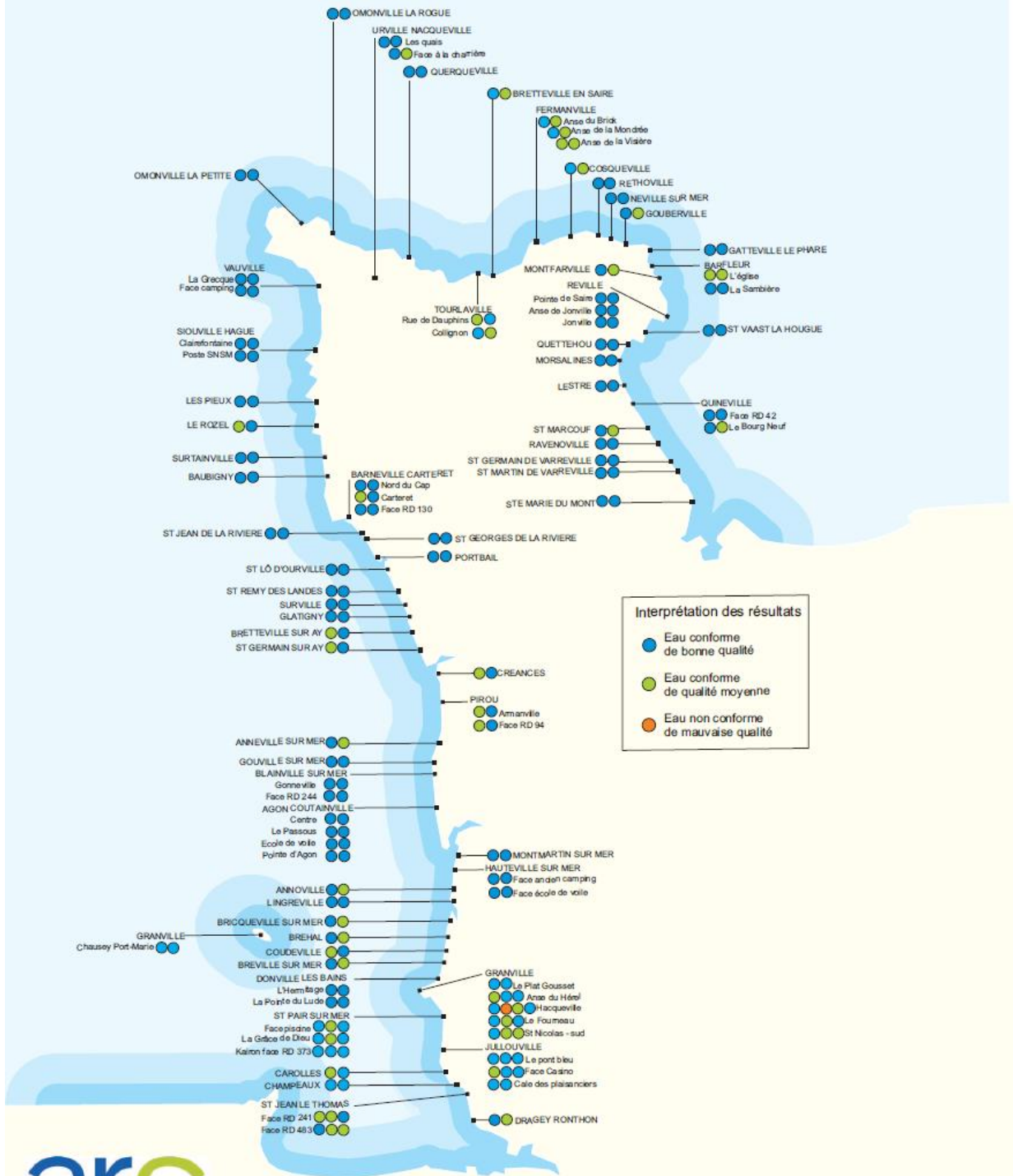
Depuis le début de la saison, 198 analyses ont été réalisées; A l'exception d'une plage, les zones de baignade contrôlées affichent une qualité conforme aux normes requises pour la pratique de la baignade et elles sont pour la majorité, d'excellente qualité.

Toutefois, une dérive de qualité est apparue sur plusieurs plages au cours de cette dernière semaine. Elle fait suite aux précipitations de faible intensité mais survenant après une longue période sèche.

Une dégradation très marquée a par ailleurs été enregistrée sur l'échantillon prélevé le 20 juin sur la plage d'Hacqueville à GRANVILLE. Les investigations conduites par la collectivité ont très rapidement permis d'identifier les causes de cette contamination. Une erreur de branchement de canalisations d'eaux usées d'une quinzaine d'habitations, lors de travaux de réfection de réseaux récemment réalisés, est à l'origine de rejets d'eaux usées dans le collecteur d'eaux pluviales. L'entreprise responsable de ces travaux est intervenue le 23 juin pour effectuer les réparations nécessaires. Une interdiction de baignade et de pêche à pied de coquillages a été prise dès réception de l'information. Les résultats des analyses pratiquées sur les échantillons prélevés les 23 et 27 juin montrant le retour à une qualité conforme aux dispositions réglementaires, cette interdiction a pu être levée le 28 juin.

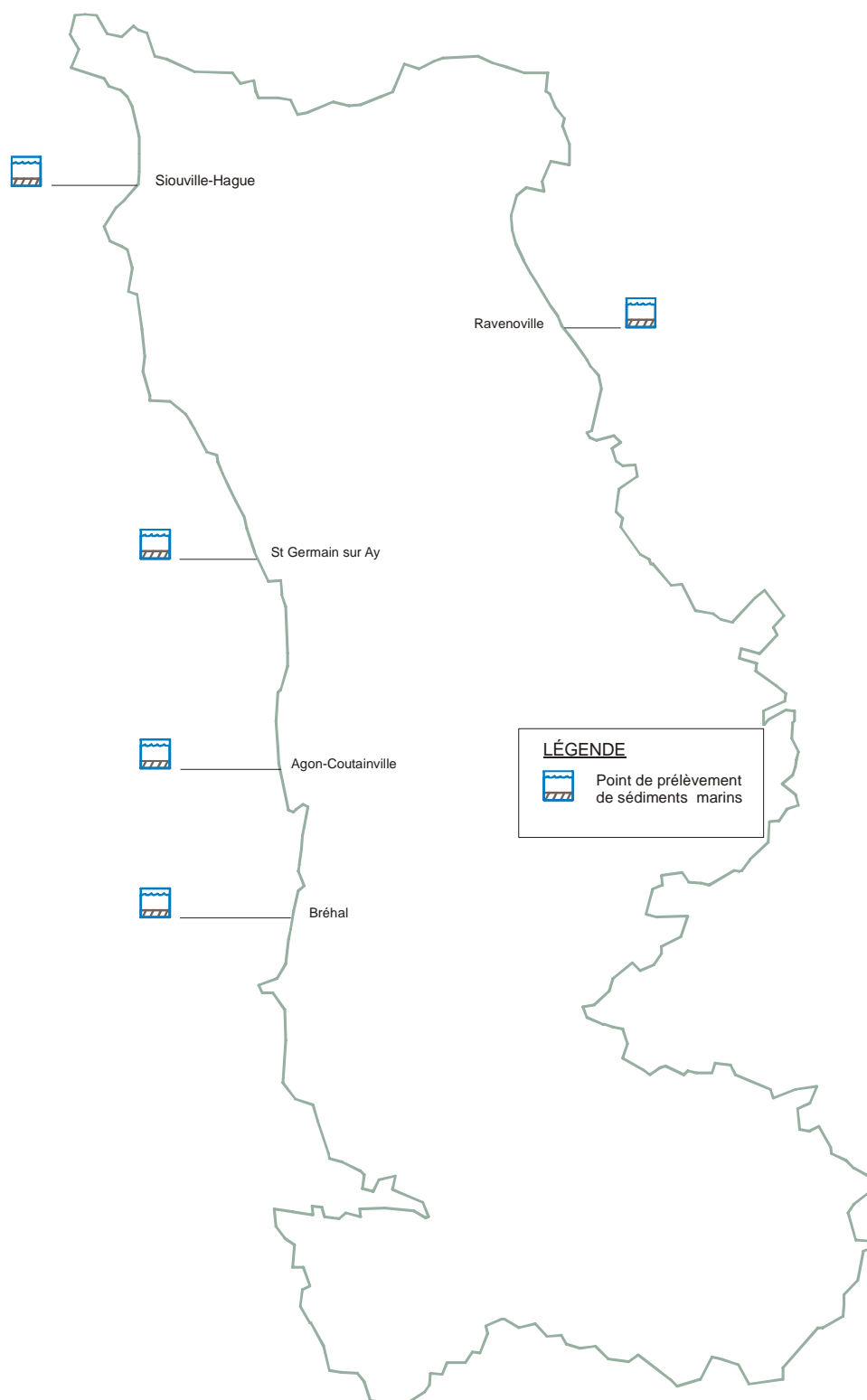
LES PREMIERS RESULTATS DE LA CAMPAGNE 2011

QUALITE DES EAUX DE BAINADE EN MER DU DEPARTEMENT DE LA MANCHE Résultats des premières analyses de la campagne 2011 - Situation au 30 juin 2011-



LE SUIVI DE LA RADIOACTIVITE

Depuis 1997, l'ARS, avec le concours financier de l'Agence de l'Eau seine Normandie et du Département, a complété son dispositif de contrôle sanitaire par un suivi de la radioactivité portant sur 5 plages représentatives du littoral. Les résultats de ce suivi sont analogues aux précédentes campagnes, à savoir, des valeurs inférieures aux seuils de détection du laboratoire pour les 5 points.



Localisation des points de suivi de la radioactivité des sédiments marins



DELEGATION TERRITORIALE
DEPARTEMENTALE DE LA MANCHE
Service Santé Environnement
Place de la Préfecture
50008 SAINT-LÔ cedex

Tel : 02.33.06.56.66 Fax : 02.33.06.56.84
E mail :

ars-dt50-sante-environnement@ars.sante.fr
Site internet :

[http : //www.environnement-sante-manche.org/](http://www.environnement-sante-manche.org/)



PREFET DE LA MANCHE

Préfecture de la Manche
3 Place de la préfecture
CS 10419
50009 Saint-Lô Cedex

Tel : 02.33.75.49.50
Fax : 02.33.57.36.66

Site internet :
<http://www.manche.pref.gouv.fr/>



POLE DE DEVELOPPEMENT
ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Direction de l'ingenierie territoriale
Maison du Département
98 route de candol
50000 SAINT-LO

Tel : 02.33.05.95.25.
Site internet :
<http://www.manche.fr/>